

Vive l'architecte

Depuis plus d'un demi-siècle que la profession d'architecte est définie par les lois¹, son exercice n'a jamais cessé d'évoluer vers une plus grande complexité, des risques toujours plus variés et des responsabilités plus lourdes.

Certains en déduisent que l'activité des architectes au sein de la maîtrise d'œuvre devrait être réduite, pour la reporter sur un nombre de plus en plus grand d'autres professionnels spécialisés.

Nous pensons que c'est une déduction erronée, fondée sur une analyse tronquée.

Le rôle de la maîtrise d'œuvre est de plus en plus important

Au delà des objectifs majeurs des programmes et des données propres à leurs sites, nos bâtiments et équipements doivent répondre à un ensemble d'objectifs de plus en plus nombreux (souvent imposés par une réglementation "exubérante"), tant pour la construction, l'usage, l'exploitation et l'entretien des ouvrages que pour la fabrication initiale et la fin de vie des matériaux mêmes.

Pour donner un exemple, il y a un demi-siècle, un mur était représenté par quelques traits sur les plans et sa description occupait moins d'une page et ne comportait aucun calcul.

Aujourd'hui, pour le mur extérieur d'un bâtiment sans sophistication particulière, il est nécessaire de justifier toutes les performances attendues : stabilité aux risques sismiques, résistance aux chocs, protection et pérennité face aux agressions naturelles, capacité de maîtrise thermique (isolation, inertie, etc), isolation phonique, résistance au feu et non dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie, conditions de production, usage, réemploi, élimination des matériaux, etc.

Ainsi, tous les ouvrages nécessitent dix ou quinze fois plus d'études et de calculs qu'autrefois, pour des prix de construction qui n'ont que très peu évolué, en raison, notamment, des matériaux nouveaux et des progrès de productivité des industriels et des entrepreneurs. Bien évidemment, et parallèlement, les maîtres d'œuvre disposent eux-mêmes

d'outils de conception de plus en plus performants, mais ces outils ne compensent que très partiellement le surcoût des recherches et des calculs, ainsi que celui des responsabilités attachées à ces exigences nouvelles.

Le bâtiment ne fait d'ailleurs que confirmer une règle constante des activités de production :

"Dans le prix d'un produit, la part des coûts de création du produit et de ses outils de production ne cesse d'augmenter par rapport à la part du coût des matières premières² et de la main d'œuvre affectées à la fabrication dudit produit."

C'est donc en toute logique que la proportion entre le coût des travaux de construction et le coût des tâches de maîtrise d'œuvre évolue en faveur des prestations intellectuelles.

L'histoire en apporte la preuve, puisqu'en un peu plus d'un demi-siècle, **les honoraires de maîtrise d'œuvre ont été multipliés par deux, trois ou quatre**, selon l'ampleur des missions, la nature des ouvrages et l'étendue des responsabilités³.

Il est consternant que des élus, des hauts fonctionnaires ou des maîtres d'ouvrage de toutes catégories n'aient pas encore compris cette évolution nor-

male de l'économie et croient intelligent de vouloir ramener les honoraires de maîtrise d'œuvre à ce qu'ils étaient il y a quelques décennies, tout en psalmodiant pour la galerie : "développement durable, dev. dur., dev. dur., dev. dur."

Mais il est tout aussi consternant que des maîtres d'œuvre (notamment des architectes) soient inconscients de l'augmentation de leurs missions et de leurs responsabilités et bradent leurs honoraires, souvent, hélas, au détriment de la qualité et de la fiabilité de leurs prestations.

Au sein de la maîtrise d'œuvre, la fonction de l'architecte est de plus en plus complexe

Tout d'abord, nous nous garderons bien d'écrire que les missions des partenaires des architectes (principalement les ingénieurs et les économistes) pourraient être assumées par de simples opérateurs des outils informatiques à la disposition de tout le monde.

Au contraire, s'il est exact que les architectes et leurs partenaires sont aidés par de telles machines (qui réduisent les temps de simulation et de calcul), c'est surtout **l'implication intellectuelle de tous les membres d'une équipe de maîtrise d'œuvre**, mise au service d'une **conception collective**, qui peut aboutir à un projet de grande qualité.

Toutefois, le seul professionnel que la formation a préparé à une vision d'ensemble et à la créativité globale d'un projet, **c'est l'architecte.**

Puis il y a de spécialistes autour de lui, plus son rôle sera difficile et important et plus il lui faudra de temps et de savoir pour assurer une synthèse valable.

[1] Pour l'architecture, loi du 31 décembre 1940 et loi du 3 janvier 1977 ; pour la maîtrise d'œuvre, loi MOP du 12 juillet 1985 et même le code des marchés publics (notamment l'article 74).

[2] Ceci reste vrai même avec une énergie et des matières premières dont les prix augmentent, car les efforts de créativité portent aussi sur la réduction de l'énergie et des composants de base nécessaires pour produire un objet.

[3] Les honoraires de maîtrise d'œuvre étaient, en 1949, de 4 % du montant des travaux. En 2006, pour l'extension du musée du Louvre à Lens, ils sont supérieurs à 16 %.

Il est d'abord indispensable de comprendre quelques vérités fondamentales au XXI^e siècle :

- quelle que soit la finalité des opérations, nos constructions ont des ambitions infiniment plus larges que de satisfaire des ratios technico-financiers⁴,
- il faut aussi comprendre que la simple juxtaposition de réponses techniques (si parfaites soient-elles) à des objectifs performantiels isolés ne créera jamais un "projet",
- en outre, le programme et son contexte (exigences fonctionnelles et autres, données, contraintes, etc), aboutissent inévitablement à un grand nombre d'objectifs contradictoires, d'où la nécessité d'effectuer en permanence, au cours de la conception, de multiples arbitrages⁵ concernant chaque fois plusieurs domaines spécialisés,
- les projets aboutis sont finalement le fruit de milliers d'options globales et de choix élémentaires.

Il est alors facile de démontrer que, pour répondre aux ambitions de toutes natures des opérations, **la fonction la plus difficile** dans la conception n'est pas celle de manager d'une équipe⁶, mais bien **la fonction du créateur** (certes sachant dynamiser une équipe et organiser sa production) **capable** :

- de "prendre en charge" intellectuellement la totalité des objectifs et des contraintes de toutes natures⁷ et des valeurs à respecter⁸,

- d'en proposer une hiérarchisation optimale,
- de comprendre les apports de tous ses partenaires, et de pondérer judicieusement les critères de choix de leurs différentes propositions,
- d'arbitrer, (avec son client pour les options essentielles), entre toutes les solutions et tous les matériaux disponibles (ou à créer pour le projet),
- finalement capable de créer un projet unique intégrant harmonieusement les choix faits : il s'agit de réussir la "synthèse architecturale"⁹.

En conclusion, on attend de l'architecte qu'il conçoive, avec son équipe, "le meilleur projet possible" en vue du "meilleur ouvrage possible" compte-

Conclusion

Les prestations de maîtrise d'œuvre à effectuer ne cessent de s'accroître, de se complexifier, de nécessiter recherches et calculs plus nombreux et d'engendrer des responsabilités plus étendues et plus lourdes.

Il en résulte, (dans le coût total études + travaux), un accroissement lent mais progressif des honoraires de maîtrise d'œuvre, mais on constate que tout le monde ne l'a pas compris : les architectes et les ingénieurs doivent donc porter leurs efforts communs pour que les maîtres d'ouvrage comprennent cette évolution nécessaire de la rémunération.

Parallèlement, les architectes demandent à leurs partenaires de reconnaître



[4] Nous n'écrivons pas qu'il faut mépriser ces ratios (tels que le prix/m²), mais nous disons qu'il faut aussi satisfaire tous les autres objectifs, voire renoncer à faire un mauvais projet s'il a été engagé sur de mauvaises bases économiques.

[5] À cet égard, il est essentiel de dire qu'un architecte dont le cabinet n'assure pas, d'une manière générale, la totalité des missions de maîtrise d'œuvre, y compris pour la consultation des entreprises, la conduite du chantier de construction et le règlement des comptes (et des conflits éventuels), n'est pas en pleine possession des savoirs et expériences lui permettant de "faire les bons choix" !

[6] Le "management" se vend bien ces temps-ci.

[7] Les objectifs et contraintes sont réellement de toutes natures, c'est-à-dire d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, technique, économique, réglementaire, normatif, etc, etc.

[8] Les valeurs à respecter dépassent généralement l'intérêt du seul maître de l'ouvrage pour rejoindre celui de la collectivité, voire l'intérêt public de l'architecture : tout ouvrage participe à la structuration de la ville ou du paysage et joue un rôle dans la vie des citoyens.

tenu de l'ensemble des données, contraintes, objectifs et exigences d'une opération et de son site.

La plupart des maîtres d'ouvrage semblent avoir compris que cet acteur créatif et polysachant¹⁰ devait être le pivot de toute équipe de maîtrise d'œuvre, puisqu'en général, ils demandent que l'architecte en soit le mandataire.

que, plus il y a de spécialistes au sein de la maîtrise d'œuvre, **plus la fonction de l'architecte est difficile, plus son rôle est étendu, diversifié et important**, puisqu'il doit être capable de créer un projet, en réussissant la synthèse architecturale des innombrables arbitrages et choix faits au cours de chaque instant de la conception.

En conclusion, la maîtrise d'œuvre continuera à se développer, avec des architectes toujours aussi indispensables.

Il serait temps que les architectes reprennent confiance en eux. ■

Gilbert Ramus,
Commission juridique
de l'Unsa



[9] Expression reprise de l'article 7 de la loi MOP.

[10] Le terme de "polysachant" se veut modeste, car l'architecte est conscient qu'il sera toujours moins savant que chacun de ses partenaires spécialisés. Toutefois, pour comprendre le discours de chacun d'eux, il doit maîtriser un peu de leur savoir. C'est pourquoi, plus il y a d'exigences à satisfaire par la maîtrise d'œuvre, plus l'architecte doit se former en permanence.